

<p>Première Partie</p> <p><u>L'arrestation d'un dictateur</u></p> <p>Novembre 1998</p>
--

1. Pinochet tombe dans le piège

Une promesse sous les bombes

Pourquoi Pinochet a-t-il été arrêté en Europe et non au Chili ? Pourquoi l'Espagne s'est-elle adressée au Royaume Uni et non à Santiago ? Mais surtout, qui est à l'origine du procès fait au général Pinochet ? Les partisans du dictateur désignent rageusement un homme discret, avocat à Madrid, Joan Garcés.

Lorsque le jeune étudiant catalan Joan Garcés prépare son mémoire à l'Institut national des sciences politiques de Paris à la fin des années soixante, il choisit comme thème le processus politique chilien. Plusieurs mois avant les élections présidentielles de 1970 au Chili, il prédit la victoire de l'Unité populaire menée par le sénateur socialiste Salvador Allende. Garcés se rend au Chili pour suivre les élections de près et sollicite une entrevue auprès d'Allende, alors président du Sénat. Impressionné par son mémoire, Allende lui propose de se joindre à sa campagne électorale, puis une fois élu, de devenir son conseiller personnel. Garcés accepte ; toujours distant de tout parti politique, il deviendra le conseiller le plus écouté du Président Allende. Il le restera trois ans, jusqu'au coup d'État.

Lorsque le mardi 11 septembre 1973, le président Salvador Allende apprend le soulèvement de la Marine nationale à Valparaiso et craint un coup d'État, il se rend d'urgence au Palais présidentiel de La Moneda. Joan Garcés l'y attend déjà. Lorsque l'aviation commence à bombarder le palais, Allende comprend que tout est fini. Il lit son fameux *dernier discours* qui fera date dans l'histoire de l'Amérique latine et pour éviter un massacre, il recommande à tout le personnel de se rendre aux militaires. Garcés insiste pour l'accompagner jusqu'au bout, mais

Allende refuse. Joan Garcés racontera plus tard¹ qu'Allende lui avait dit : « *Joan, mon ami, il faut que tu sortes d'ici. Il faut que quelqu'un raconte ce qui s'est passé et toi seul peux le faire.* »

Garcés se rend aux militaires qui l'expulsent rapidement vers la France. Mais il a une mission : faire en sorte que les traîtres soient jugés. Il va s'y consacrer avec une patience et une persévérance extraordinaires. En 1975, après la mort de Franco, il rentre en Espagne où traduire en justice les militaires chiliens devient son obsession. Ces derniers lui donneront eux-mêmes les arguments nécessaires. La signature par la Grande Bretagne et le Chili de traités internationaux contre la torture (c'est même Pinochet qui les signera !), l'amène à penser qu'il doit être possible de faire juger pour crimes contre l'humanité les responsables de la répression sauvage et de la dictature. Puisqu'il est clair que les lois chiliennes ne permettront pas que Pinochet soit poursuivi au Chili, il faudra le faire en Espagne.

Garcés invite un autre avocat courageux, Manuel Murillo Carrasco, qui, sous Franco, avait défendu les prisonniers devant les sinistres Tribunaux d'ordre public, à chercher dans le droit international la possibilité d'élaborer un acte d'accusation contre le dictateur chilien. Ils reçoivent les conseils éclairés du juge Carlos Castresana qui met au point les procédures légales nationales et internationales pouvant mener à une arrestation de Pinochet. Pourquoi ce juge s'est-il lancé dans cette entreprise un peu désespérée à l'époque ?

« *Mes motivations ont leurs sources dans l'histoire et dans la solidarité humaine* », révèle-t-il au cinéaste chilien Patricio Guzmán dans son documentaire sur « *Le cas Pinochet* ». « *La solidarité produit de petits miracles. En 1939, un demi-million d'Espagnols, fuyant le fascisme, se réfugient en France. Le gouvernement français les enferme dans de véritables camps de concentration². C'est alors qu'il y a une grande action de solidarité absolument gratuite. Le Consul du Chili loue un bateau, le Winnipeg, et dit aux Espagnols : 'Tous ceux qui veulent émigrer au Chili sont bienvenus'. Lorsque les 2 000 Espagnols du Winnipeg arrivent à Valparaiso, ils sont reçus par un tout jeune ministre de la Santé. Ce Consul s'appelait Pablo Neruda et le ministre Salvador Allende. La réponse à votre question est : par solidarité...»*

¹ Dans son livre *Allende y la experiencia chilena*, Ediciones Bat, Madrid.

² Plus de 16 000 Espagnols mourront dans des conditions épouvantables dans ces camps, installés surtout en Roussillon. Note de l'auteur.

En mars 1996, les deux avocats présentent un dossier à l'Union espagnole des juges progressistes (UJP). Bien étayé³, ce véritable acte d'accusation conclut par une demande d'ouverture d'enquête pour crimes contre l'humanité commis entre 1973 et 1990 par les quatre généraux responsables du coup d'Etat. Le président de l'UJP approuve le dossier et propose de le défendre.

Le 10 juin 1996, l'Association argentine des Droits de l'homme à Madrid, et le parti Gauche unie déposent une plainte contre le général argentin Jorge Videla et 95 autres militaires pour génocide et terrorisme en Argentine entre 1976 et 1983. La plainte est enregistrée par le juge Baltasar Garzón de la Cinquième chambre de justice.

Le 4 juillet, Miguel Miravet, président de l'Union des juges progressistes de la ville de Valence et la Fondation Salvador Allende de Santiago déposent une plainte auprès de la Cour suprême espagnole, contre les généraux Pinochet, Leigh, Mendoza, Matthei et Stange pour génocide et terrorisme entre 1973 et 1990. Garcés et Murillo proposent de lancer un mandat d'arrêt international contre tous ces militaires dans le but d'en faire des « *transfuges de la justice internationale* ». Le 25 juillet 1996, le juge Miguel Moreiras déclare que la Cour est compétente pour étudier la plainte déposée contre Pinochet par l'UJP. Elle est enregistrée par le juge García Castellón de la Sixième chambre. Les juges Castellón et Garzón lancent alors un appel aux Chiliens et aux Argentins dans le monde pour qu'ils envoient des informations afin de compléter les dossiers d'accusation.

Au Chili, le gouvernement ne prend pas l'affaire au sérieux : « *C'est du passé tout cela et d'ailleurs les tribunaux espagnols n'ont pas autorité pour juger des événements qui se sont passés au Chili* ». Que la mort ou la disparition d'Espagnols soit en cause importe peu au gouvernement chilien. Fidèle à une pratique constante de l'amalgame héritée de la guerre froide (tout partisan d'Allende — qui n'a jamais été communiste — ou tout simplement, tout opposant à la dictature ne peut être qu'un communiste), la droite chilienne et la presse sous son contrôle (tous les quotidiens chiliens) se moquent ouvertement des deux avocats voire les méprisent : « *Garcés n'est qu'un conseiller communiste d'Allende* ».

La réponse des victimes chiliennes ou de leurs familles est extraordinaire : non seulement les juges reçoivent des centaines de lettres mais de nombreuses personnes et personnalités politiques,

³ Le texte complet est disponible auprès de l'association Nizcor, Apartado de Correo 15116 Madrid 28080, Espagne. Courriel : nizcor@derechos.org

sociales et culturelles ainsi que des organisations de défense des Droits de l'homme, traversent l'Atlantique pour apporter leur témoignage direct. Des dizaines de témoins sont entendus en Espagne ainsi qu'aux ambassades espagnoles au Chili et aux Etats-Unis. Conseillées par Garcés et Murillo, les familles des victimes argentines et chiliennes déposent une série de plaintes auprès des tribunaux espagnols en février 1997. Celles des familles chiliennes sont reçues par le juge Castellón, celles des familles argentines par le juge Garzón.

Le gouvernement chilien commence à réagir. La ministre de la Justice, Madame Soledad Alvear, fait savoir que « *Le Chili ne reconnaît pas la compétence des tribunaux d'autres pays pour juger des faits qui ont eu lieu au Chili, le gouvernement ne collaborera pas avec la justice espagnole* ».

Au Chili, les Forces armées sont perplexes. Comment les juges espagnols ont-ils bien pu aller jusque là ? Les Européens ne comprennent-ils donc pas que le régime militaire a sauvé l'Amérique latine du communisme ? Le haut commandement décide d'envoyer l'Auditeur général des armées (son plus haut magistrat), le général Fernando Torres Silva, en mission de « *clarification* ».

Torres Silva, connu pour son implacable détermination à anéantir par tous les moyens possibles les forces opposées au régime militaire durant la dictature, se présente donc devant le juge Castellón qui n'en croit pas ses yeux : il fait ouvrir un dossier officiel de présence et invite le général « *à faire sa déposition* ».

Le général Torres et à travers lui, l'Armée, commettent là une lourde erreur. En s'adressant au juge espagnol, Torres Silva vient de reconnaître officiellement la légitimité des dénonciations alors que le gouvernement chilien la nie. Le ministre des Affaires Étrangères, Miguel Insulza, prend ses distances : « *Nous ne sommes ni pour ni contre ce procès, nous l'ignorons. Le général Torres ne représentait pas le gouvernement qui ignorait tout de cette mission.* »⁴ Puis, le ministre donne involontairement au juge espagnol le moyen de se saisir de Pinochet : « *Tout cela n'aboutira à rien. L'Espagne ne peut juger quelqu'un en son absence. La seule chose que le juge peut faire est émettre un mandat d'arrêt et que l'une des personnes accusées parte en voyage et soit détenue dans un quelconque aéroport par Interpol.* ». Paroles prophétiques !

⁴ Journal *La Epoca* du 22 octobre 1997, p. 7.

Le ministre espagnol des Affaires Étrangères, Abel Matutes, explique avec embarras que « *Le Chili fait ce qu'il croit nécessaire pour la défense de sa souveraineté. De son côté l'Espagne respecte la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire et doit tenir compte des décisions de ses organismes judiciaires, qui ne sont pas des décisions du gouvernement.* »⁵ En d'autres termes, le gouvernement espagnol n'aime pas du tout ce qui se passe mais ne peut rien faire pour s'y opposer. Cette position pourtant démocratique ne sera jamais comprise par le gouvernement chilien qui menacera constamment l'Espagne de représailles. De son côté, suite au soutien d'Amnesty International au procès contre Pinochet, le ministre secrétaire de gouvernement à Santiago, José Joaquín Brunner, déclare que « *rien ne changera notre position, même pas le fait que des organisations internationales se prononcent en faveur ou contre le procès.* »⁶

Après les fêtes de fin d'année 97, le juge Castellón repart à l'attaque. Il envoie à la Cour suprême chilienne une commission rogatoire sollicitant des informations concernant la disparition ou la mort de citoyens espagnols au Chili à partir de 1973. Un témoignage de poids s'ajoute aux accusations, celui de l'ancien général de la Force aérienne chilienne, Sergio Poblete, qui vit en Belgique ; arrêté, il avait été sauvagement torturé par ses propres compagnons d'armes, ainsi que de nombreux autres militaires opposés au coup d'Etat⁷. Le 29 janvier 1998, la Deuxième Chambre de la Cour suprême chilienne rejette la commission rogatoire à l'unanimité.

Le 11 mai 1998, les juges Garzón et Castellón étendent leur enquête au fonctionnement de l'Opération Condor en Argentine et au Chili. L'Opération Condor semblant avoir été conçue et coordonnée par les services secrets chiliens, Garzón juge nécessaire d'interroger le général Pinochet à ce sujet. Il envoie une demande en ce sens à la Cour suprême chilienne qui la rejette. Pinochet est intouchable...

Sur les traces de Pinochet

Le 5 octobre 1998, le ministère des Affaires Étrangères français signale que « *La France a refusé un visa au général Pinochet. Il s'agit*

⁵ *La Epoca* du 13 novembre 1997, p. 7.

⁶ *La Epoca* du 13 novembre, dans l'encadré de la p. 7.

⁷ *La Epoca* du 28 janvier 1998.

d'une décision souveraine qui ne requiert aucune explication »⁸. Si ce refus fait sourire de nombreux Français, il marque aussi le véritable début de « l'affaire Pinochet ». En effet, à Madrid, cette « brève » fait bondir le juge Castellón. Il savait que Pinochet viendrait bientôt en Europe. Mais y est-il déjà ? Si oui, où est-il ?

Ce sera un peu long mais pas très difficile de le découvrir : il suffira de lire la presse chilienne. Le 23 septembre, le *Mercurio*, principal journal chilien et fervent soutien du régime durant la dictature, avait écrit que le général « *était parti en Europe pour 10 jours et qu'il se rendrait probablement à Londres* » pour passer des examens médicaux.

Deux jours plus tard, la section britannique d'Amnesty International envoyait à tous les pays d'Europe un document qui analysait la visite du général Pinochet sous l'angle de la Convention des Nations unies contre la torture, soulignant l'obligation des pays signataires de poursuivre les tortionnaires où qu'ils se trouvent. Le gouvernement britannique faisait alors savoir que la visite de Pinochet était privée, que toute personne était libre de visiter le pays et que le gouvernement britannique ne le recevrait pas puisqu'il n'avait pas été officiellement invité.

Pinochet serait donc à Londres d'où il aurait sollicité un visa français. Pourquoi tous ces mystères ? Simplement parce que partout où Pinochet passe, il provoque des manifestations de rejet. Pour éviter ces désagréments au dictateur et des problèmes d'ordre public aux autorités locales, les conseillers de Pinochet ont pris l'habitude de ne jamais annoncer ses voyages. Même le ministère chilien des Affaires Étrangères n'est pas au courant de ses dates de voyage et les ambassades sont chaque fois mises devant le fait accompli : « *Le général atterrira dans quelques heures...* »

Le voyage de cette année 98 ne fut pas différent : l'ambassadeur à Londres, Mario Artaza, ne fut informé de son arrivée que trois heures avant son atterrissage tandis que l'ambassade britannique à Santiago affirme ne pas avoir été avisée par le ministère chilien.

Mais de gros grains de sable se sont infiltrés dans l'engrenage habituellement bien huilé des mouvements du général. D'abord, il ne devait voyager que 15 jours, du 22 septembre au 9 octobre, dont quatre au Brésil, six en Grande Bretagne et quelques jours en France où son ami Peter Schaad l'avait invité à visiter la tombe de Napoléon, grande idole du dictateur.

⁸ Journaux *La Hora*, *La Nación* et *El Mercurio* au Chili, *Le Monde* et *Libération* en France, des 3, 4 et 5 octobre 1998.

Le refus du visa français oblige le général à rester plus longtemps à Londres. C'est le deuxième grain de sable, le plus gros. Car tout à coup, l'hernie discale qui l'affecte le fait terriblement souffrir. Les médecins lui laissent comme alternative une opération immédiate ou le risque de rester pour toujours dans un fauteuil roulant. Le samedi 10 octobre, le *Mercurio* confirme que Pinochet a subi une intervention chirurgicale dans un hôpital privé de Londres. Ce même jour, Amnesty International demande au gouvernement britannique l'arrestation du général « *pour crimes contre l'humanité* », en l'occurrence, la disparition de deux citoyens britanniques, William Beausire et Michael Roy Woodward. Les exilés chiliens à Londres se lancent à la recherche de l'hôpital où Pinochet a été opéré sous un faux nom.

L'avocat Federico Andreu d'Amnesty téléphone de Londres au juge Castellón ; il lui décrit la situation de Pinochet et lui propose de saisir l'occasion pour exiger son arrestation. Castellón invite son collègue Garzón à discuter l'affaire et ses perspectives. Les deux magistrats souhaitent interroger Pinochet dans leurs affaires respectives qui ont un point commun : la sinistre Opération Condor.

L'Opération Condor

Les enquêtes menées par les juges conduisent vers une conclusion incontournable : les services secrets des régimes militaires latino-américains travaillaient en étroite coordination. Systématiquement démentie par ces dictatures, cette coopération sera définitivement prouvée en 1992 grâce au courage de Martín Almada, un avocat paraguayen survivant des geôles de la dictature du général Stroessner au Paraguay, et du juge José Fernández instruisant sa plainte, qui découvrirent les archives secrètes de l'opération Condor : lettres, classeurs et archives en tous genres provenant de divers pays, des passeports, des centaines de cartes d'identité de disparus. Quatre tonnes de preuves de l'existence et des activités du groupe Condor qui serait à l'origine de 50 000 assassinats et 20 000 disparus (surtout en Argentine, dont 3 000 enfants) dans toute la « zone Condor » (Chili, Argentine, Paraguay, Uruguay, Brésil).

Le premier document qu'Almada découvre raconte comment des prisonniers furent « emballés », c'est-à-dire ligotés avec du fil de fer barbelé, avant d'être enterrés vivants.

Il annonce qu'il a aussi découvert dans les Archives, un document de la CIA intitulé « *Comment torturer sans provoquer la mort du*

prisonnier ». En mars 2000, il dénonce que le document en question a disparu des archives⁹.

Le groupe Condor était connu des autorités Etatsuniennes qui le découvrirent en 1976 lors de l'enquête sur l'assassinat en plein Washington de Orlando Letelier, ancien ministre de Salvador Allende en exil. Pour l'agent du FBI Robert Sherrer, « *L'Opération Condor est le nom de code de la collecte et d'échange de renseignements militaires sur des personnes classées comme adversaires politiques pour les éliminer. Le Chili est le centre de coordination. Un pays fournit aux agents d'un autre les faux papiers nécessaires.* »¹⁰

Martin Almada propose que la totalité de ces Archives de la terreur soit considérée comme « patrimoine de l'humanité » et remise à l'UNESCO.

L'arrestation du dictateur

Le vendredi 16 octobre, le juge Garzón, sur le point de partir en villégiature, contacte l'ambassade britannique à Madrid et la justice britannique à Londres via Interpol : « *Est-ce vrai que Pinochet est hospitalisé à Londres ? Accepteriez-vous une commission rogatoire si je vous en envoyais une ?* » La réponse britannique est rapide : « *Oui, Pinochet est dans un hôpital de Londres.* » Le juge se dit que la rédaction de la commission rogatoire (une demande d'autorisation pour un interrogatoire) sera la première chose qu'il fera à son retour et s'apprête à quitter son bureau lorsque Londres le rappelle : « *Pinochet a été prévenu ; il demande à quitter l'hôpital tout de suite. La seule façon de l'arrêter est que vous envoyiez un mandat d'arrêt international...* »

Selon la journaliste espagnole Pilar Urbano dans son livre *L'homme qui voyait le jour se lever*, c'est le juge Fungairiño de l'Audience nationale espagnole (l'équivalent d'une Cour suprême) qui aurait fait prévenir Pinochet grâce à des agents de la CESID (Service secret espagnol) qui travaillent pour lui dans l'appareil judiciaire.

Citant une source sur Internet, le journal chilien *La Segunda* écrit que « *le général aurait été opéré au London Bridge Hospital, mais celui-ci nie la présence d'un monsieur Pinochet dans ses locaux.* » Ce même jour, le journal chilien *La Nacion* s'inquiète « *de la possibilité*

⁹ Journal *Clarín* (Argentine) du 14 mai 2000.

¹⁰ Note envoyée par Sherrer au FBI le 28 septembre 1976.

d'une demande d'extradition vers l'Espagne ». Les milieux officiels chiliens commencent enfin à prendre l'affaire au sérieux. L'armée chilienne aussi : un avion s'envole vers Londres « *pour rapatrier le sénateur.* »

Garzón rédige sur le champ un mandat d'arrêt international à l'encontre du général Pinochet pour l'assassinat de citoyens espagnols et l'envoi par télécopie à Interpol-Madrid qui le transmet immédiatement à Interpol-Londres qui le fait parvenir au juge britannique compétent, Nicolas Evans, du tribunal de Bow Street. Les accords d'espace judiciaire et la Convention européenne des droits de l'homme permettent aux juges européens de traiter des affaires criminelles sans demander l'autorisation de leurs gouvernements respectifs. Les documents doivent également passer par les chancelleries mais celles-ci n'agissent plus que comme de simples boîtes aux lettres. Cette procédure, destinée à lutter contre le terrorisme, la mafia et le banditisme organisé, vient à point pour accélérer la transmission des dossiers espagnols à la justice britannique avant que Pinochet ne récupère de son opération.

Le juge Evans signe un ordre de détention provisoire (*warrant*) de Pinochet et instruit Scotland Yard de le retenir « *d'urgence* ». Le ministre chilien des Affaires Étrangères, José Miguel Insulza, ne s'inquiète pas outre mesure : « *Le général voyage avec un passeport diplomatique qui lui octroie l'immunité partout sur la planète. Et le Chili ne reconnaît pas la juridiction du tribunal espagnol, donc il n'y a pas de raison de croire que Pinochet puisse être arrêté à Londres* ».

Bien que prévenus, les proches du général et les autorités chiliennes ont mal évalué les risques. On savait pourtant depuis 1996 que des juges espagnols avaient ouvert des enquêtes et que Pinochet risquait l'arrestation s'il voyageait. Mais au Chili, personne n'y croyait. N'avait-il pas visité la Grande Bretagne cinq fois déjà sans problème ? N'y compte-t-il pas de puissantes amitiés depuis son soutien à ce pays durant la guerre des Malouines, entre autres Madame Thatcher ? Les Anglais ne pouvaient pas le toucher, pensaient-ils. Malgré tout, certains proches de Pinochet se sentaient inquiets, surtout parmi les militaires. Les travaillistes ne sont pas les conservateurs, le monde a changé, même au Chili où Pinochet est la cible d'une dizaine de plaintes en justice pour violation des droits de l'homme. Certains proches lui avaient conseillé de ne pas partir.

Alors pourquoi a-t-il quand même voyagé? Selon le *Mercurio* de Santiago, pour trois raisons : parce qu'il aime voyager en Grande Bretagne, pour réaliser un examen médical de sa colonne vertébrale et pour répondre à une invitation d'un marchand de canons britannique, le *Royal Ordnance*, avec qui l'armée chilienne construit un missile appelé *Rayo* (Eclair). De plus, le général est têtu et ce qu'il désire fait force de loi. Le voyage serait court, quelques jours à peine, secret comme toujours, et protégé par un passeport diplomatique spécial du gouvernement chilien. Le général serait rentré avant même que l'on sache qu'il était parti, pensait-on dans son entourage¹¹. Ce qui n'était pas prévu, c'est que son hernie ne résisterait pas.

Il est probable que toute cette affaire a été suivie de près par le gouvernement britannique. Le contraire serait étrange. On peut penser que le gouvernement travailliste a raisonné selon les lignes générales suivantes : Pinochet représente un juteux marché militaire mais il est clairement en bout de course et après lui, il y aura bien d'autres militaires toujours en manque de matériel de guerre ; le général est aussi le symbole mondial du dictateur honni (en particulier pour des politiciens de la génération des 40-50 ans). On sait que de nombreux politiciens britanniques aujourd'hui importants (dont Jack Straw !) avaient participé à des marches anti-Pinochet en 1973 et contribué à l'isolement de la dictature sur le plan international. Lui provoquer des ennuis ne serait pas sans déplaire ; de plus, le laisser partir pourrait attirer une vague d'opprobre contre le pays. Finalement, les Conventions internationales ratifiées par la Grande Bretagne ne lui laissant pas beaucoup de marge de manœuvre et le général risquant de s'enfuir, le gouvernement britannique se résigne à donner un petit coup de pouce au destin : des ordres sont donnés pour que le général soit immédiatement informé de sa mise en détention provisoire.

Lorsqu'à la mi-nuit du 16 octobre, les gardes personnels du général Pinochet voient arriver la police dans le couloir de l'hôpital, ils ne sont pas surpris. En effet, craignant que des exilés chiliens n'aient identifié la clinique (*The Clinic*, proche de Hyde Park) et projeté une action hostile, la garde rapprochée du général (des militaires chiliens que la police secrète britannique avait autorisés à garder leurs armes) avait demandé à la police un renforcement de la protection. Aussi quand des policiers en civil s'approchent de lui, le capitaine chilien se sent plutôt soulagé.

¹¹ *El Mercurio* du 25 octobre 1998, p. D22.

Il reçoit le choc de sa vie lorsque le policier de Scotland Yard lui annonce que le général est sous assignation à résidence à la demande de la justice espagnole et que les gardes chiliens doivent rendre leurs armes. Le capitaine répond sèchement qu'il est un officier d'armée et qu'il ne reçoit ses ordres que de ses supérieurs. Lorsqu'il plonge la main dans sa poche à la recherche de son téléphone portable, les policiers britanniques pensent qu'il va dégainer une arme et le mettent immédiatement en joue. Le capitaine est désarmé et obligé d'abandonner les lieux en compagnie du médecin privé de Pinochet qui appelle l'ambassadeur Artaza. Celui-ci est chargé d'informer Pinochet de sa mise en détention. Qu'aura pensé ce socialiste, diplomate de carrière, arrêté par les militaires lors du coup d'Etat de 73, réfugié aux Etats-Unis pendant 17 ans, maintenant au pied du lit de son tortionnaire? *« Je me suis présenté à Pinochet et lui ai expliqué brièvement la situation »*. Pinochet lui répondit : *« Je ne suis pas entré dans ce pays comme un bandit, mais avec un passeport diplomatique. Les communistes m'ont laissé sans immunité ! »*¹². L'ambassadeur pensa que Pinochet ne se rendait pas compte de sa vraie situation et rentra à l'ambassade.

Les réactions dans le monde sont presque unanimes et peuvent être résumées par la déclaration du Premier ministre français, Lionel Jospin : *« Pour un homme comme moi, qui a reçu tant de démocrates chiliens en exil, qui a partagé leurs souffrances, leur indignation, leurs espoirs de justice, c'est une nouvelle heureuse et juste »*. Le président Chirac exprime également sa satisfaction.

Les autorités britanniques déclarant avec insistance que l'affaire est judiciaire et non politique, le gouvernement chilien se décide à engager les services d'un cabinet d'avocats londonien de renom, Kingsley and Napley, qui écrit immédiatement au ministre pour lui demander d'annuler l'ordre d'arrêt et publie un communiqué en style télégraphique : *« Le général est entré au Royaume Uni alors que gouvernement britannique avait été préalablement informé. Son passeport diplomatique a été tamponné à son arrivée et il a été traité comme VIP. Toute tentative d'extradition fera l'objet d'une opposition résolue »*. Le communiqué est signé Michael Caplan.

Quels sont les enjeux nationaux et internationaux de cette affaire ? Pour répondre à cette question comme à celles que pose en général

¹² Lire l'article signé par Antonio Cano dans *El País* d'Espagne du 25 octobre 1998.

l'exemplaire affaire Pinochet, il faut d'abord revenir en arrière et décrire dans le détail ce que fut la réalité de la répression pinochetiste. Souligner aussi l'extraordinaire courage de Chiliens et Chiliennes qui, aidés de quelques avocats courageux et de rares juges intègres, ont essayé de résister dans cette lutte inégale et désespérée contre l'emprisonnement illégal, l'exil, la torture, l'assassinat, la disparition forcée...